



La « fenêtre de capture » du brochet : une réglementation gagnant-gagnant ?



Espèce autochtone emblématique, le brochet a toujours été prisé par les pêcheurs. Il participe ainsi activement au soutien de l'activité de pêche de loisir, dont le développement ne peut se faire que si nos cours d'eau et plans d'eau hébergent suffisamment de poissons. Particulièrement sensible à la dégradation de son habitat, le brochet représente un « baromètre » de l'état de nos milieux aquatiques, une espèce repère dont le bon développement indique que l'écosystème dans lequel il vit fonctionne correctement.

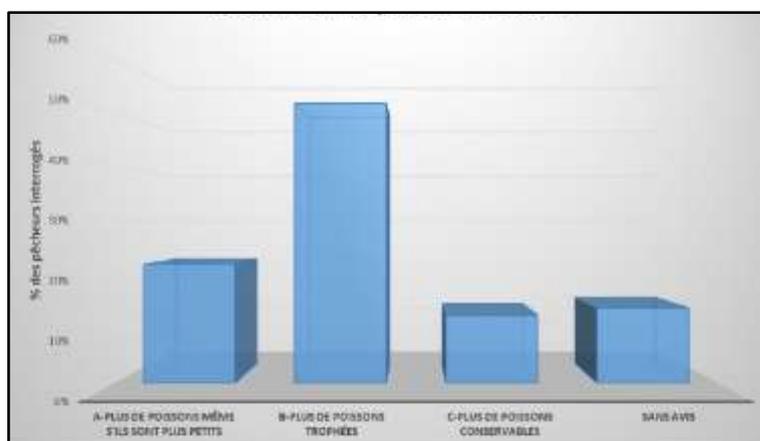
Beaucoup d'efforts restent à fournir par les administrations et organismes institutionnels et associatifs en charge de la gestion des milieux aquatiques pour enrayer le déclin constaté des populations de brochet en France. La restauration des habitats à brochets et les actions permettant de rétablir le fonctionnement naturel des milieux aquatiques sont les plus efficaces et la FDPPMA 03 agit chaque année en faveur de la restauration de frayères. Mais ces

actions doivent être accompagnées d'une réglementation adaptée à l'espèce et à l'évolution des pratiques de la pêche de loisir.

La réglementation de la pêche des carnassiers est principalement basée sur le concept de « taille minimale de capture », introduit en France il y a près de deux siècles, et qui après des décennies d'application et d'augmentations successives des tailles minimales (la dernière en 2018 : 60 cm) a principalement conduit à une insatisfaction grandissante des pêcheurs, qui déplorent pêle-mêle la disparition des grands brochets, la réduction des poissons consommables et la baisse des captures en général.

Que veulent les pêcheurs de carnassiers en 2022 ?

Si dans les années 80 la consommation des poissons pêchés était encore la règle, on assiste depuis une trentaine d'année à une forme de révolution de la pêche de loisir en France. Les pratiquants ont progressivement délaissé la pêche vivrière au profit d'une pratique qui répond davantage à un besoin de détente, de nature et de défis sportifs, avec une remise à l'eau des prises de plus en plus fréquente (pratique du « no-kill »). Aujourd'hui, il apparaît que les pêcheurs souhaitent majoritairement capturer plus de poissons trophées dans un but purement sportif.

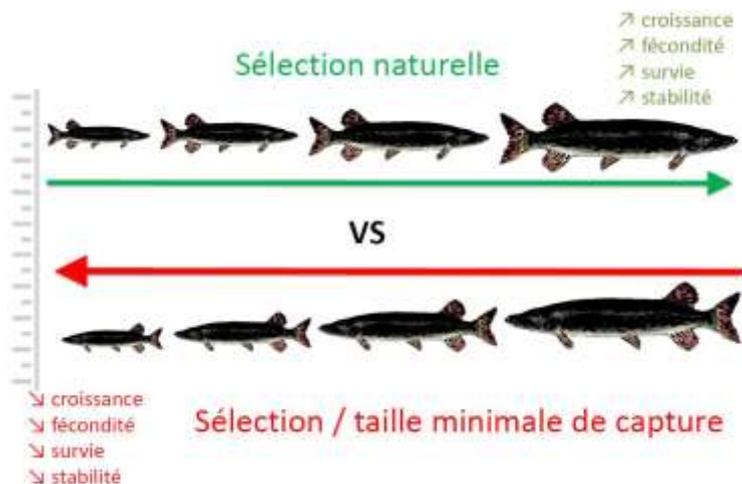


Résultats d'une enquête menée par la FDPPMA69 en 2017 sur les attentes des pêcheurs

La science au service des poissons...et des pêcheurs ?

De nombreuses études scientifiques menées depuis une quinzaine d'année aux USA ou en Europe (Finlande, Suède, Irlande, France), en milieu marin comme en eau douce, en laboratoire comme dans le milieu naturel, aboutissent toutes à la même conclusion : les réglementations qui protègent uniquement les jeunes individus d'une espèce participent à son déclin par disparition progressive des individus de grande taille. Concernant la gestion halieutique du brochet en France, l'application depuis des décennies de la taille minimale de capture a provoqué le prélèvement préférentiel des grands brochets qui sont naturellement les moins présents et dont le renouvellement est très lent. En réponse à cette pression ciblée sur les grands individus, la population de brochet a, au fil des générations successives, répondu en privilégiant une reproduction rapide plutôt qu'une croissance rapide.

« Autrement dit, en allant à l'opposé de la sélection naturelle qui favorise les grands individus, la réglementation par taille minimale de capture fabrique des petits poissons par sélection génétique artificielle des individus à faible croissance. »



Impacts de la sélection par taille limite de capture sur les populations de brochet

Contrairement à l'idée reçue autrefois largement répandue, les grands brochets sont, et de loin, les meilleurs reproducteurs. Ce sont pour la plupart des femelles, très fécondes (une femelle d'un mètre produit environ 8 fois plus d'œufs qu'une femelle de 60 cm) et dont les œufs plus fournis en réserves nutritives augmentent les chances de survie des alevins. A la différence des jeunes femelles matures, elles fractionnent leur ponte dans l'espace et dans le temps, ce qui réduit le risque de perte totale de la fraie face aux aléas climatiques et procure un meilleur brassage génétique du fait de la fécondation par plusieurs mâles.

« Chez les brochets comme chez les humains, les grands individus produisent généralement des grands individus. »

Un constat et une prise de conscience nécessaire

A la lecture de ces informations le constat est évident : il existe un décalage profond entre les attentes des pêcheurs, qui réclament des captures plus nombreuses, notamment de grands brochets, et la réglementation en vigueur qui conduit inexorablement à l'appauvrissement des peuplements et à la réduction des tailles moyennes de capture.

« La réglementation par taille minimale de capture conduit vraisemblablement une impasse halieutique et écologique. »

Cependant la situation est en train de changer car depuis quelques années, un nombre sans cesse croissant de fédérations départementales de pêche mettent en place une réglementation basée sur la « fenêtre de capture », qui consiste à ajouter une taille maximale de capture (souvent 80 cm) à la taille minimale de capture (souvent 60 cm) déjà existante. C'est le cas de la FDPPMA 03 qui souhaite l'expérimenter, à compter de 2022 et pour une durée de cinq ans, sur certains sites du département :

- La retenue de Rochebut ;

- La rivière « Cher » sur tout son linéaire de 2ème catégorie piscicole, du Moulin de Lavault-Sainte-Anne jusqu'à la limite départementale avec le département du Cher ;
- Les Sablières de la Mitte, du Blockhaus et de la MJC ;
- Les étangs de Gouzolles, de Pirot et de Venas ;
- Les plans d'eau des Champs de l'Île et de Vieure ;
- La boire Pierre Talon ;

Les brochets de moins de 60 cm ou plus de 80 cm capturés sur ces sites devront donc être relâchés.



La fenêtre de capture : vraiment nouveau ?

Si son application en France est récente et montre déjà des résultats très positifs, notamment dans le département du Rhône où la FDPPMA 69 a enregistré depuis sa mise en place en 2018 une multiplication par cinq des captures de grands brochets sur certains sites, ce type de réglementation visant à protéger les grands poissons a fait ses preuves depuis de nombreuses années dans différents pays emblématiques de la pêche du brochet (Irlande, Royaume-Uni, pays scandinaves, USA, Canada, ...).



Evolution des captures de brochets >75cm à Miribel-Jonage à la suite de la mise en place d'une fenêtre de capture (FDPPMA69)

« La préservation des grands brochets avec la mise en place d'une fenêtre de capture peut avoir un effet immédiat sur la satisfaction des pêcheurs car remis à l'eau, un de ces individus peut être capturé par différents pêcheurs plusieurs fois au cours d'une même saison. Ainsi, on estime que 30 grands brochets supplémentaires préservés dans un milieu engendrent 150 à 300 prises de plus dans une saison. »

Conclusion

En reportant la pression de prélèvement sur une part de la population de brochet plus à même de la supporter, l'instauration à titre expérimental de la fenêtre de capture sur certains sites du département de l'Allier a pour objectifs :

- D'améliorer la protection de l'espèce en préservant les meilleurs reproducteurs ;
- De satisfaire les demandes des pêcheurs.

Des études scientifiques désormais bien documentées, appuyées par des exemples concrets d'application de la fenêtre de capture, montrent que l'évolution des pratiques et de l'approche de la pêche de loisir rend désormais possible la satisfaction conjointe de ces deux objectifs, autrefois opposés.

« La mise en place de cette nouvelle réglementation semble être, au regard des connaissances actuelles sur le brochet et des attentes variées des pêcheurs, le meilleur compromis et la meilleure alternative au système de taille minimale de capture. »

On rappellera enfin que le résultat collectif espéré ne sera possible que si chacun respecte les règles, et que tout ceci n'a du sens que si le traitement et la remise à l'eau des poissons capturés sont réalisés dans de bonnes conditions.